



HAUTE ECOLE de la Communauté française en HAINAUT

SIEGE SOCIAL :

rue Pierre-Joseph Duménil, 4 B-7000 MONS
Tél.: +32(0)65 34 79 83 - Fax: +32(0)65 39 45 25
Courriel : directeur-president@hecfh.be - www.hecfh.be

Catégorie PEDAGOGIQUE

rue des Carmes, 19b B-7500 TOURNAI
Tél.: +32[0]69 225512 - Fax: +32[0]69 225103
Courriel : isep-tournai@hecfh.be - http://www.hecfh.be



Calendrier et plan de suivi

Section Bachelier instituteur(trice) préscolaire

Janvier 2011

Calendrier et plan de suivi

Catégorie pédagogique

Section Bachelier instituteur(trice) préscolaire

Janvier 2011

Préambule

L'Institution a accueilli positivement l'ensemble de l'analyse du rapport final de synthèse et plus particulièrement les recommandations faites à son égard par l'ensemble des experts mandatés par l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur. En effet, les 9 recommandations viennent confirmer le diagnostic établi par le travail analytique de la section et de l'Institution (cf. rapport interne).

L'analyse des rapports des experts (rapport final de synthèse et rapport transversal) a été communiquée systématiquement aux différents niveaux de pouvoir de l'Institution. Cela a permis de dégager des actions prioritaires à mener par le biais d'un pilotage institutionnel dynamisant les expertises existantes et/ou provoquant si nécessaire l'émergence de nouvelles expertises. Un ensemble de priorités maintient également les stratégies pédagogiques élaborées dans le cadre de l'audit interne, à savoir :

- la mise en place de concertations systémiques et multipartites (école de stage, Haute Ecole, milieu universitaire, anciens diplômés) permettant le décloisonnement d'une formation en mutation ;
- le choix concerté de cycles de formation continue internes ou externes en vue de nourrir les questionnements pédagogiques tels que la mise en place « des acquis d'apprentissage » ou encore les enjeux relatifs à la mobilité étudiante ;
- le déploiement accru d'échanges de pratiques et d'expertises à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Institution (cf. axes du Pôle hainuyer).

La pérennisation des démarches qualité est assurée par le pilotage des Commissions Qualité institutionnelle et catégorielle qui, témoins des priorités dégagées, promeuvent à l'intérieur de leurs prérogatives une réelle culture de recherches-actions permettant la mise en place d'actions stratégiques qui soutiennent les lignes d'actions des différents cursus audités au sein de l'institution. Une mutualisation des expertises qualité permet de délimiter des périmètres d'actions communs qui indiquent de manière explicite les grands chantiers à mener de manière intercatégorielle. Cette expertise accrue valide un ensemble d'objectifs et permet la mise en place de thématiques d'actions essentielles.

Introduction

Le projet pédagogique, social et culturel de l'institution repose sur une conception globale des missions de la Haute Ecole en Hainaut définie par les textes réglementaires qui l'ont fondée ou qui en modifient l'organisation et la composition. Il se nourrit de la richesse des différentes catégories d'enseignement qui la constituent en proposant une philosophie dont chaque discipline, chaque formation s'inspire dans ses démarches et en fonction de ses objectifs et spécificités.

Notre Haute Ecole doit aider l'étudiant(e) à construire son identité, à conquérir sa liberté de pensée et à se réaliser. Garante d'une éducation citoyenne et démocratique, elle veille à promouvoir la liberté de pensée, l'engagement dans la vie sociale et le développement des responsabilités individuelle et collective. Ses valeurs, inscrites dans le projet pédagogique, social et culturel, mènent peu à peu l'étudiant(e) à devenir acteur ou actrice de sa propre vie, à s'engager dans la dynamique socio-économique et à s'ouvrir sur le monde.

Si la dialectique l'emporte sur le dogmatisme, c'est parce qu'elle exige le sens des nuances, qu'elle entraîne une remise en question permanente et qu'elle incite au développement de l'esprit critique. Ce dialogue de l'esprit devrait permettre aux étudiants de raisonner avec rigueur, en pleine conscience de leur subjectivité et dans la recherche de la maîtrise de celle-ci afin qu'ils intègrent des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être aussi bien dans leur future profession que dans leur rôle de citoyen responsable.

A la Haute Ecole en Hainaut, les étudiants sont placés dans une dynamique participative: ils s'impliquent dans leur formation comme dans les processus de décision. Ils sont ainsi représentés dans les différentes instances de décision de la Haute École, comme par exemple le comité de concertation des frais spécifiques ou la Commission du patrimoine (qui décide des moyens à affecter à la recherche, à la formation continuée, aux services à la collectivité, etc.) C'est ainsi qu'une véritable démocratie de l'enseignement supérieur voit le jour, aussi bien dans la gestion du parcours des étudiants (de type court – 3 ans – ou de type long – 5 ans) que dans l'évaluation des tâches de chacun, de chacune et de l'évolution personnelle des acteurs de et dans notre Haute Ecole.

Le moteur de l'institution, c'est la qualité de son enseignement, une préoccupation de tous les instants, qui s'exprime par la mise en œuvre progressive du cadre d'auto-évaluation de la fonction publique (CAF) adopté par l'ensemble de la communauté comme outil de référence du plan d'amélioration.

A cet égard, le plan de suivi de la section BAC préscolaire s'inscrit dans la même philosophie d'évaluation. En effet, les lignes d'actions prioritaires sont soutenues à différents niveaux stratégiques déployés au sein des commissions

Qualité et autres (interdépendance des commissions). Les lignes d'actions retenues à ce jour sont au nombre de six et se déclinent comme suit :

- 1. Poursuivre une démarche qualité totale et systémique ;**
- 2. Maintenir un programme d'études co-construit et professionnalisant ;**
- 3. Renforcer un plan d'études responsabilisant et intégrateur ;**
- 4. Accroître une politique avisée des ressources humaines et matérielles ;**
- 5. Promouvoir le développement des activités complémentaires de l'enseignement supérieur non universitaire ;**
- 6. Renforcer les mobilités étudiante et enseignante.**

Descriptif du plan de suivi

1. Poursuivre une démarche qualité totale et systémique

Envisager une démarche qualité comme un outil de construction sociale et de management interne contribue à donner une perspective aux réalités institutionnelles et, à permettre aux acteurs impliqués de conférer du sens à leurs pratiques professionnelles. En effet, la démarche qualité permet de donner confiance, de légitimer les enseignements et d'en valoriser l'image.

Cette démarche contribue également à coordonner et à optimiser les ressources humaines, économiques, matérielles au service de l'action pédagogique et éducative. Sa mise en œuvre suppose la participation de tous les acteurs de la communauté éducative et ne peut se limiter à une dimension techniciste et procédurale.

Pour soutenir cette démarche, une Commission Qualité existe depuis 2003 et représente l'ensemble de tous les acteurs de la Haute Ecole (Direction, personnels enseignant, administratif, ouvrier, étudiants). En vue de structurer et d'officialiser la représentativité au sein de la Commission, et de calquer le fonctionnement de la Commission Qualité sur celui de tout organe interne représentatif de la HEH, le règlement d'ordre intérieur est actualisé.

Cette Commission Qualité a pour mission d'encadrer et renforcer la recherche de la qualité au sein de la Haute Ecole. Elle veut notamment répondre aux demandes institutionnelles, mettre en application les exigences de l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité dans l'Enseignement supérieur, aider les équipes Qualité catégorielles à mettre en place l'évaluation et la gestion de la qualité... Son rôle est également de développer des pratiques d'analyse organisationnelle à l'aide de référentiels et d'élaborer, avec les directions, des projets et actions afin de déployer l'approche qualité dans tous les services de la Haute Ecole.

Dès la rentrée académique 2007, les exigences de la qualité étaient présentes dans la dynamique du projet d'établissement et le choix s'est porté sur l'utilisation de l'outil CAF. Le cadre de cette démarche était d'entamer un processus d'auto-diagnostic pour mieux définir les points forts et points à améliorer dans le fonctionnement de tous les secteurs de notre Haute Ecole. Les objectifs poursuivis étaient multiples : **promouvoir la culture de l'amélioration continue en se basant notamment sur les forces de notre institution, garantir la cohérence et la durabilité des efforts, favoriser la participation, le dialogue et la communication.**

Il était également nécessaire de mettre en œuvre un projet qui puisse appuyer les démarches d'audit demandées par l'AEQES. Un plan d'amélioration ambitieux a

été mis en œuvre, avec bien sûr quelques difficultés, mais des résultats palpables sont à épingle dans beaucoup de domaines. Des réunions, des concertations, des échanges, ont suscité un dynamisme qui a permis de réaliser des améliorations, d'optimiser le travail, d'initier de nouveaux projets. Une sensibilisation de toute notre communauté éducative au concept de « qualité » a contribué aux partages des expériences et à la réalisation de progrès et de changements. Le processus est en route et appelle à une continuité.

Vu l'évolution du contexte, le Collège de direction a souhaité cette année académique 2010-2011 adapter le plan initial en y incluant de nouveaux chantiers d'actions et en ciblant mieux les attendus au niveau de certaines actions précédemment identifiées (cf. plan de suivi CAF actualisé).

Cet instrument d'auto-évaluation, qui implique l'ensemble de l'Institution, permet une démarche cohérente et reconnue. Actuellement, il est possible d'obtenir un label « ECU : Effective CAF User », label qui consiste en une procédure de feedback externe sur la mise en œuvre du CAF et de son impact sur l'organisation. Le Collège de direction de la Haute Ecole du Hainaut a marqué son accord de principe en vue de l'obtention de ce label, dans la mesure où il constitue un plus indéniable au processus d'auto-évaluation.

2. Maintenir un programme d'études co-construit et professionnalisant

Objectifs et programmes

Les équipes pédagogiques se fixent comme objectifs d'opérationnaliser davantage l'ensemble des 13 compétences décrétales¹ par un travail accru de traduction en objectifs de maîtrise et d'intégration. La reformulation des objectifs de cours en termes d'**acquis d'apprentissage** fait également l'objet d'une attention particulière, notamment lors des ajustements liés aux contenus et aux enjeux du programme d'études, lequel tente de renforcer les stratégies de développements humain et professionnel de l'étudiant par le biais de formulation d'objectifs de formation responsabilisants et mobilisants (*empowerment*).

Les pratiques d'évaluation relatives aux compétences sont interrogées régulièrement par le biais de modules de formation continue² offrant ainsi aux enseignants des espaces de renégociation des critères permettant la mise en place d'un dispositif professionnalisant axé autour d'un référentiel métier enchâssé dans un référentiel de formation en évolution constante (cf. PPSC).

En parallèle à un développement du curriculum répondant à la mise en place des axes d'enseignement décrétaux (décret 2000), les équipes ont choisi d'adopter

1 Article 3 du décret du 12 décembre 2000 définissant la formation initiale et continue des instituteurs et des régents

2 Modules de formation continue relatifs à l'intégration des compétences dans les formations du pédagogique, novembre 2010.

une logique de projet quant à la construction du dispositif professionnalisant en s'inspirant d'une dynamique en lien avec la recherche-action. La démarche mise en œuvre consiste en une démarche participative dans le cadre de différents forums de concertation autour d'un certain nombre d'objectifs-clés. Les curriculums rationnel (contenus *a priori*) et fonctionnel s'ajustent ainsi progressivement de manière systémique à mesure que progresse la réflexion collégiale et transversale (enseignants et milieu professionnel). Ces ajustements permettront une gestion plus rationnelle de la charge de travail (évaluations concertées voire intégrées). Notons qu'au niveau du curriculum rationnel, les recommandations des experts relatives au « renforcement de la pédagogie inclusive » font l'objet de démarches réflexives et institutionnelles. En effet, des projets de collaboration avec des équipes de logopèdes et d'experts en orthopédagogie sont en cours de mise en place afin de sensibiliser les équipes enseignantes et les étudiants en formation à la question de la différenciation dans l'enseignement.

Les démarches liées à l'appropriation d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche (axe 5 des enseignements) sont davantage favorisées dès l'entrée du cursus par le biais de modules de formation propédeutique adaptés et ciblés ainsi que par l'introduction d'étapes visant à permettre et/ou renforcer l'appropriation par l'étudiant de compétences transversales liées entre autres à la recherche documentaire et à l'autonomie intellectuelle. Ce projet mené en équipe pluridisciplinaire se traduira par le renforcement d'un regard croisé sur les critères de réalisation (indicateurs cognitifs) au niveau des travaux ou épreuves demandés aux étudiants.

Les démarches liées à l'appropriation de savoir-faire (axe 6 des enseignements) font l'objet d'une réorganisation des pratiques pédagogiques et de fonctionnement. En effet, les planifications des ateliers de formation professionnelle systématisent un ensemble d'objectifs-phares, à savoir³ :

- travailler en équipe pluridisciplinaire en partageant la **responsabilité collective** de la formation (cf. référentiel de compétences professionnelles et transversales);
- ancrer les contenus et les démarches dans la **réalité professionnelle** visée par la formation (cf. collaboration accrue avec les maîtres de formation pratique et les personnes-ressources des écoles de stage) ;
- accompagner les étudiants dans la construction de leur **projet professionnel** (cf. réorganisation des contenus liés à l'axe 7 des enseignements) ;
- renforcer un suivi et une valorisation des trajectoires des diplômés (enquête systématique, offre de formations continues, interventions dans le cadre du cursus, etc.)

³ Objectifs adaptés à partir du décret du 17 juillet 2002 définissant les compétences liées à l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles.

Ces objectifs se traduiront concrètement par :

- le maintien et le renforcement de cycles de concertations et de formation continue sur base des besoins des équipes pédagogiques, des professionnels de terrain, des anciens diplômés et de l'institution ;
- la délimitation d'objectifs pédagogiques en concertation avec les autorités pédagogiques de tutelle ;
- la révision et l'ajustement des modalités d'appropriation de matières ou de stratégies en fonction des postures étudiantes recherchées (étudiant-chercheur, étudiant-praticien artisan et réflexif, etc.) ;
- le renforcement des partenariats de proximité avec les milieux professionnel et universitaire ;
- l'évaluation des enseignements et du programme systématique par les acteurs principaux de la formation (maintien des indicateurs de suivis mis en place dans le cadre de l'audit interne).

3. Renforcer un plan d'études responsabilisant et intégrateur

En amont et en aval des processus de formation professionnalisante des cursus, les équipes pédagogiques se doteront d'objectifs visant au renforcement de la mise en place d'un dispositif de soutien aux études et d'intégration au sein de l'institution. Ce dispositif comprend:

- des modules de formation propédeutique planifiés en fonction des besoins récurrents des étudiants ;
- des journées d'accueil à géométrie variable rassemblant les principaux services offerts au sein de la Haute Ecole ;
- une sensibilisation dès la première année d'études aux compétences transversales attendues (socle en définition) au sein de cours ;
- des conseils de classe à visée remédiate (rapport d'évolution diagnostique, entretien d'explicitation, orientation vers les services d'aide à la réussite, etc.) ;
- une collaboration accrue avec les services axés sur les aides à la réussite tels que le Service Transversal d'Orientation et de Réorientation et le Service d'Aide à la Réussite (création d'outils relatifs aux stratégies cognitives, formation continue, partenariats internes, renforcement des séances de tutorat, etc.) ;
- un traitement transversal des questions relatives à la maîtrise de la langue et à l'orthopédagogie⁴ (dyslexie, dysorthographe, etc.) ;
- une épreuve diagnostique en maîtrise de la langue à visée de remédiation proactive;

4 Un ensemble de mesures adaptées et individualisées est en cours de définition pour les étudiants présentant des difficultés d'apprentissage tels que la dyslexie ou la dysorthographe.

- des cycles de concertation avec un ensemble d'étudiants-délégués (définition des rôles, de projets divers et des entretiens régulateurs au sein de la formation) ;
- des modalités de régulation des abandons par le biais d'entretiens d'explicitation (procédures à mettre en place avec les secrétariats et le service d'orientation) et de réorientation si nécessaire.

De plus, les équipes pédagogiques s'accorderont pour renforcer la mise en place de modules d'intégration professionnelle par le biais de partenariats avec le monde professionnel et les milieux de recherche :

- organisation de tables rondes regroupant les instances-clés liées à l'intégration professionnelle du futur diplômé (directions, inspections, etc.) ;
- sensibilisation et évaluation des compétences professionnelles liées aux « exigences métiers » des établissements des différents réseaux ;
- systématisation de rencontres des enseignants avec le monde professionnel en vue de dégager des objectifs communs dans le cadre des stages professionnels ;
- recherche-action visant à identifier les incitants et les freins à l'exercice du métier d'enseignant par le biais d'un programme d'accompagnement professionnel.

4. Accroître une politique avisée des ressources humaines et matérielles

La Haute Ecole a inscrit dans ses objectifs stratégiques une politique de formation pour l'ensemble de son personnel. C'est dans cette optique qu'un budget est consenti chaque année pour favoriser les demandes de formation des agents. La politique de la HEH est de favoriser et de faciliter notamment par des aménagements d'horaire, les inscriptions à toutes les activités concernant la mise à jour des compétences du personnel, voire l'acquisition de nouvelles compétences.

L'institution se fixe à court et moyen termes un ensemble d'objectifs de fonctionnement au niveau de la gestion de son personnel. Ceux-ci visent à renforcer les opportunités permettant aux agents de devenir des *partenaires actifs dans l'organisation et le développement de l'institution*⁵ mais également de développer des *perspectives en matière de projet professionnel*. A cet effet, un ensemble de mesures se met en place et/ou se maintient :

- des recherches-actions visant à identifier les filières de formation continue privilégiées pour ainsi élaborer un cadastre des formations et promouvoir les formations porteuses en termes d'acquis professionnels et/ou humains. Ces recherches permettront également de mieux percevoir les freins et les incitants au développement professionnel ;

⁵ Cf. AGCF du 05-05-1999 fixant les échelles des fonctions des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

- des cycles de rencontres pédagogiques permettant des mutualisations et des partages d'expériences afin de renforcer les expertises nécessaires aux besoins de terrain (cf. audits internes, mobilité étudiante, modalités spécifiques d'accompagnement des étudiants, etc.) ;
- des espaces de valorisation et de développement professionnels par le biais d'une mobilité enseignante inter-catégorielle sur base de compétences professionnelles. En effet, la création de nouvelles cellules internes (cf. SAR, STOR, etc.) ou externes (cf. Pôle hainuyer) appelle à la mobilité et à un travail collégial de définition des modalités de fonctionnement. Ces espaces de valorisation des compétences et de réorganisation de la trajectoire professionnelle tentent de valider les différentes facettes du métier de formateurs (enseignement, recherche, service à la collectivité). A cet effet, la posture enseignant-chercheur peut faire l'objet d'une valorisation dans la charge de travail sur proposition du Conseil de la recherche de l'institution au Collège de direction ;
- une valorisation de l'implication et de l'innovation des membres du personnel par une communication systématique des réflexions, des activités menées dans le cadre par exemple des différentes cellules consultatives. Ces implications débouchent sur des changements de posture professionnelle au sein de l'institution (coordination de services, partage d'expertises, pilotage de projets ponctuels, etc.) ;
- un maintien de partage des ressources pédagogiques par le biais d'événements divers (expositions, mise en place d'une ludothèque, etc.). D'autres mesures déjà appliquées doivent être renforcées, comme le partage d'infrastructures (laboratoires, grands auditoriums, etc.), de services (bibliothèques, centre de ressources, restaurants, médiathèque, etc.), l'organisation de colloques thématiques ou de cycles de conférences, etc.

L'objectif des autorités de la Haute Ecole est de dynamiser la carrière des enseignants en permettant la rencontre de leurs intérêts professionnels avec les besoins de l'Institution. L'enjeu est capital. Il s'agit de permettre à l'institution d'être un lieu dynamique où l'on pourra se projeter dans un parcours professionnel placé sous le signe de la mobilité et du développement.

5. Promouvoir le développement des activités complémentaires de l'enseignement supérieur non universitaire

a. La recherche au sein de l'Institution

L'article 3 du décret (31-03-2004) définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen et finançant les universités, précise que les activités de recherche et/ou de création sont une des trois missions complémentaires que les Hautes Ecoles doivent assumer.

C'est dans ce cadre que le Centre de Recherche de la Haute Ecole en Hainaut (CReHEH) veut être à court, moyen et long termes un point d'ancrage pour le développement d'équipes multidisciplinaires de recherche. C'est en couvrant

plusieurs domaines que la mise au point de concepts applicables à des produits didactiques et industriels est possible et c'est dans cette optique que les travaux sont menés.

Afin de développer l'espace des connaissances et de mieux appréhender les différents aspects complémentaires des recherches potentielles, une équipe pluridisciplinaire semble indispensable dans le domaine de l'ingénierie éducative. Le caractère pluridisciplinaire de ce centre permet d'amener des projets dans le domaine du service à la société et renforce les synergies entre enseignants. Les liens et l'ouverture vers le monde extérieur sont privilégiés pour répondre aux besoins d'innovation des entreprises et des écoles. Cette mission peut donc être valorisée dans la charge des agents.

La mise en place dans notre Haute Ecole de la Commission « patrimoine » est propice au développement du Centre de recherche. En effet comme le précise AGCF du 12-09-2008⁶, « le patrimoine a pour objet la gestion des formations continuées, des programmes de recherche et développement et de services à la collectivité et des autres activités éventuelles financées au départ de recettes (ou produits) et générant des dépenses (ou charges) ainsi que des valeurs actives et passives qui ne rentrent pas dans la comptabilité du service à gestion séparée. »

Les travaux menés, certains depuis plus de 10 ans, concernent les domaines de l'automatisation, la domotique, l'informatique industrielle, l'électronique et les outils pédagogiques.

En réponse aux recommandations des experts et aux objectifs qu'il s'est fixé, le Conseil de la recherche soutient le développement et la réalisation de projets pédagogiques débouchant sur des formations dans divers réseaux tels que :

- *un projet de recherche en géométrie : ce projet porte sur l'élaboration et l'expérimentation d'un cours de Géométrie des Transformations destiné aux élèves de 5 à 18 ans ainsi que sur des aspects théoriques liés à la théorie des polyèdres et des isométries planes. Ce projet a débuté en septembre 2009 et s'étalera sur 3 ans ;*
- *un projet « Boite à outils » relatif aux savoir-faire en géographie : ce projet a pour objectif de concevoir des outils pédagogiques destinés prioritairement aux enseignants de géographie et aux élèves des trois premières années de l'enseignement secondaire. Il entend également aiguiller les étudiants en formation initiale dans ce domaine d'expertise ;*
- *des projets concernant des ateliers d'écriture : ces projets ont pour objectif, sur base d'une analyse de pratiques, le développement des compétences scripturales des élèves du fondamental et du premier degré de l'enseignement secondaire (général et différencié) ;*
- *etc.*

6 AGCF du 12-09-2008 relatif au patrimoine des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française

Un ensemble de recherches-actions dans le champ des dispositifs et des pratiques de formation initiale sont en cours d'élaboration tels que :

- *la description et l'analyse avec retombées pédagogiques de l'intégration des compétences dans les formations du pédagogique ;*
- *la description et l'analyse avec retombées pédagogiques de l'appropriation d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche dans le chef des étudiants ;*
- *la description et l'analyse prescriptive relative à la « collégialisation » de l'évaluation de la maîtrise de la langue et à la différenciation des parcours d'apprentissage ;*
- *la description et l'analyse avec retombées pédagogiques des causes d'échec en première année d'études ;*
- *etc.*

Afin de mettre en place tous les projets et activités décrites ci-dessus, il sera nécessaire de garder les approches novatrices et industrielles des logiciels et projets conçus et réalisés au sein du CReHEH. Il paraît donc opportun de soutenir et valoriser la possibilité de participer activement à des recherches. Pour piloter la création et l'évolution des équipes-projets de recherche rattachées au Centre, il serait également souhaitable de pouvoir continuer à bénéficier de budgets de fonctionnement et d'équipement comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Notons que la section bachelier instituteur préscolaire sera amenée à renforcer la saisie d'opportunités en termes de **recherches collaboratives de type « recherche-action-formation »**. Les partenariats de proximité avec les milieux de stages, associatifs, socio-éducatifs seront autant d'occasions à saisir à cette fin.

b. Services à la collectivité

Concernant l'implication de la Haute Ecole en Hainaut dans le tissu économique, éducatif, social et culturel régional, national et international, les autorités soutiendront toute initiative visant à assurer la promotion et la visibilité de la Haute Ecole dans la mise en valeur de ce qui constitue son identité, sa richesse et ses compétences. Une priorité sera accordée aux projets visant à permettre à nos étudiants d'évoluer dans un environnement professionnel performant, en usant des opportunités liées au développement économique local et régional⁷.

Dans les domaines de l'éducation et du social, la Haute Ecole mettra ses compétences à la disposition des institutions locales et régionales pour assurer le rayonnement de pratiques éducatives et d'accompagnement de pointe ou pour servir de plate-forme visant à regrouper autour d'elles des institutions, organismes, écoles, établissements sociaux partenaires dans des projets porteurs et utiles à la société.

⁷ On visera notamment le développement de l'activité économique dans la région Wallonie Picarde et les opportunités qui en découlent pour nos formations.

Au nombre des initiatives, notons un ensemble d'actions significatives en cours de réalisation :

- des recherches-actions menées par des équipes enseignantes (cf. action 5.a)
- des projets de développement d'outils de formation en collaboration avec les milieux universitaires⁸ ;
- des collaborations en termes d'offre de formations (projet avec l'UMons et l'IFC) ;
- des collaborations en termes d'organisation de colloques internationaux avec l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education (UMons) ;
- la création d'un groupe de travail avec les écoles de stage et les pouvoirs organisateurs en vue de dégager des thématiques de concertations communes;
- des cycles de conférences à visée formative ;
- la mise à disposition de locaux spécialisés à l'attention des écoles de stage (ex. salle de psychomotricité, salle des fêtes, etc.) ;
- la publication de manuels pédagogiques ;
- la mise en place régulière d'enquêtes de satisfaction relatives aux services généraux (FFOR) ;
- etc.

6. Renforcer les mobilités étudiante et enseignante

Concernant la mobilité étudiante et enseignante, à long terme, la Commission européenne ambitionne une mobilité fixée à 20% de la population étudiante d'ici 2020. Le développement de tels programmes, gage de visibilité de la HEH au niveau international et par la même, de la reconnaissance de la qualité de ses formations, implique une multiplication des accords bilatéraux signés avec des établissements partenaires à l'étranger.

A court et moyen termes, la volonté des autorités de la Haute Ecole est d'encourager :

- la mobilité des étudiants et des enseignants par l'octroi d'aides financières complémentaires aux bourses accordées par l'Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie ;
- une information systématique sur les conditions et réalités de la mobilité étudiante (aspects financiers et pédagogiques);
- une sensibilisation aux enjeux pédagogiques et formatifs des stages à l'étranger par le biais de la formation initiale et continuée (ex. formations à l'interculturalité à l'attention des étudiants et des enseignants) ;

⁸ A titre d'exemple, développement en commun de matériel didactique par des enseignants de la HECFH / ISEP Tournai, de ERASMUS HOGESCHOOL BRUSSEL, de l'Université libre de Bruxelles et de l'association Ecole Sans Racisme, School Zonder racism.

- une collaboration accrue entre la cellule des relations internationales et extérieures de la Haute Ecole et la communauté enseignante (élaboration transversale des modalités/critères de départ, de suivi et d'évaluation).

Les autorités de la HEH entendent perpétuer cette tradition de formations organisées dans le respect des spécificités et des valeurs de l'enseignement supérieur officiel, tout en établissant des collaborations, des partenariats ou des programmes communs avec les autres membres du Pôle hainuyer, qu'il s'agisse de l'UMons, de la Haute Ecole Condorcet ou des Ecoles Supérieures d'Arts.

Ces collaborations, déjà manifestées lors des journées thématiques organisées par le Pôle⁹ ou dans le cadre de l'application du décret du 18 juillet 2008 dit décret « aide à la réussite », sont en cours de développement dans les domaines spécifiques que sont la recherche ou le développement de la Qualité.

Enfin, les collaborations pourraient s'étendre à la co-organisation de formations ou à la co-diplômation pour l'ensemble des formations dispensées par notre Haute Ecole et, en particulier, dans le cadre de l'organisation conjointe de certaines parties de formations.

⁹ À titre d'exemple, la journée à l'UMons consacrée à la recherche, le 29 janvier 2010, qui a réuni près de 270 participants membres du Pôle hainuyer, ou encore la journée consacrée à l'« e-learning » le 5 mars 2010.

LIGNES D'ACTION	Critères de priorisation ¹⁰				DESCRIPTION DES ACTIONS	RESPONSABLE(S)	ECHEANCES	RESULTATS ATTENDUS
	IMPP	FMOA	PMO	AA				
1. Poursuivre une démarche qualité totale et systémique	3	3	3	1	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la culture de l'amélioration continue à l'aide de l'outil CAF et un suivi qualité régulier (réunions systématiques, périmètres d'actions délimités) - Réalisations d'enquêtes quantitatives et qualitatives et d'indicateurs de suivi regroupés en familles thématiques (tableau de bord) 	Directeur – Président Collège de direction Commission qualité Responsables actions CAF Conseil des étudiants	Ajustements réguliers	<ul style="list-style-type: none"> - La promotion d'une culture d'amélioration continue en se basant notamment sur les forces de notre institution - La garantie d'une cohérence et d'une durabilité des efforts. - Un soutien aux auto-évaluations internes - Un partenariat actif dans le cadre de l'organisation et du développement de l'institution
	3	2	3	3	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des démarches visant au label « ECU : Effective CAF User » 			A planifier : 2011-2013

¹⁰ Modalités de priorisation adaptées à partir de l'outil CAF → **IMPP** = impact sur les parties prenantes (1 peu – 4 beaucoup) ; **FMOA** = facilité de mise en œuvre de l'action (1 difficile – 4 facile) ; **PMO** = priorité de mise en œuvre (1 pas prioritaire – 4 très prioritaire) ; **AA** = ajustement des actions (1 régulier - 2 annuel - 3 Moyen/long terme).

LIGNES D'ACTION	Critères de priorisation				DESCRIPTION DES ACTIONS	RESPONSABLE(S)	ECHEANCES	RESULTATS ATTENDUS
	IMPP	FMOA	PMO	AA				
2. Maintenir un programme d'études co-construit et professionnalisant	4	3	4	1	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de cycles de concertations et de formation continue ; - Délimitation d'objectifs pédagogiques et stratégiques - Renforcement d'une pédagogie par compétences - Prise en compte des difficultés d'apprentissage (pédagogie inclusive) - Accentuation d'une démarche scientifique et d'attitudes de recherche - Accentuation d'une démarche interdisciplinaire au niveau du développement du savoir-faire 	Directeur – Président Collège de direction Conseil pédagogique Coordinateurs pédagogiques, délégué de section et équipes pédagogiques Coordinateurs de groupes de connaissance Délégués de classe	En cours de réalisation (2010-2011) Mises au point régulières	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipe pluridisciplinaire - Ancrage dans la réalité professionnelle - Construction active du projet professionnel (« Le moi apprenant ») - Actualisation du profil métier - Soutien orthopédagogique aux étudiants
	3	2	1	2	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des partenariats de proximité 			

	4	4	4	2	- Développement des évaluations des enseignements et du programme (indicateurs de suivi systématiques)		Ajustements annuels	- Régulation systémique du programme d'études - Une évaluation longitudinale du programme d'études - Amélioration des approches éducatives (contenu actualisé, matériel performant, etc.)
--	---	---	---	---	--	--	---------------------	---

LIGNES D' ACTIONS	CRITERES DE PRIORISATION				DESCRIPTION DES ACTIONS	RESPONSABLE(S)	ECHEANCES	RESULTATS ATTENDUS
	IMPP 4	FMOA 3	PMO 4	AA 1				
3. Renforcer un plan d'études responsabilisant et intégrateur (dans le chef de l'étudiant)					A. Dispositif d'intégration et de soutien aux études : - Modules de propédeutique - Journées d'accueil - Sensibilisation aux compétences transversales - organisation de conseils de classe à visée reméditative - Cycles de concertations avec un ensemble d'étudiants-délégués - Collaboration accrue avec les services axés sur les aides à la réussite tels que le STOR et le SAR - Traitement transversal des questions relatives à la maîtrise de la langue et aux troubles de l'apprentissage en collaboration avec des services spécialisés	Directeur-Président Collège de direction Coordinateurs pédagogiques, délégué de section et équipes pédagogiques Services ressources (SAR, STOR, CRIEHEH, Service social, Commission qualité) Groupes de projets	En cours de réalisation (2010- 2011) Mises au point régulières	Intégration étudiante - Promotion des pédagogies de la réussite (stratégies cognitives renforcées), différenciée et institutionnelle ; - Collaboration avec les services SAR et STOR (exploitation et création d'outils) - Renforcement du tutorat
	4	2	4	3			En cours de planification (2011-2014)	- Définition des modalités d'évaluation collégiale de la maîtrise de la langue - Renforcement d'une pédagogie inclusive et différenciée

	3	2	3	3	B. Modules d'intégration professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de tables rondes - Sensibilisation et évaluation des compétences professionnelles - Systématisation de rencontres avec le monde professionnel et les anciens diplômés - Accompagnement professionnel 		En cours de renforcement (2011-2014)	Aide à l'insertion professionnelle <ul style="list-style-type: none"> - Intégration accrue d'experts dans la formation - Création d'un comité de travail avec les personnes-ressources de l'école fondamentale - Création d'un comité de suivi des diplômés et d'anciens étudiants - Accompagnement professionnel dans le cadre d'une recherche (collaboration au sein du Pôle hainuyer)
--	---	---	---	---	--	--	--------------------------------------	---

LIGNES D'ACTIONS	CRITERES DE PRIORISATION				DESCRIPTION DES ACTIONS	RESPONSABLE(S)	ECHEANCES	RESULTATS ATTENDUS
4. Accroître une politique avisée des ressources humaines et matérielles	IMPP 4	FMOA 2	PMO 3	AA 3	<ul style="list-style-type: none"> - Recherches-actions axées sur les variables de présage du développement professionnel - Cycles de rencontres pédagogiques - Espaces de promotion et de développement professionnel - Valorisation de l'implication et de l'innovation des membres des personnels - Partage des ressources pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil d'administration Directeur-Président Collège de direction Commission qualité Commission Patrimoine Conseil de la recherche Groupes de projets 	En cours de planification (2011-2014)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement d'une politique de développement et de mobilité professionnels - Augmentation du nombre d'enseignants-chercheurs - Maintien et saisie d'opportunités de partenariats de proximité <p><i>Conditions de réalisation : recommandations au niveau du législateur n°21 – rapport transversal, p. 47</i></p>

LIGNES D'ACTION	Critères de priorisation				DESCRIPTION DES ACTIONS	RESPONSABLE(S)	ECHÉANCES	RESULTATS ATTENDUS
5. Promouvoir le développement des activités complémentaires de l'enseignement supérieur non universitaire	IMPP 3	FMOA 2	PMO 3	AA 3	<ul style="list-style-type: none"> - Mise au point de concepts applicables à des produits didactiques et industriels - Recherches-actions de type pédagogique menées par des équipes enseignantes - Projets de développement d'outils de formation - Collaborations en terme d'offres de formation continuée - Création d'un groupe de travail avec les écoles de stage et les pouvoirs organisateurs - Publication de manuels pédagogiques 	Directeur-Président Collège de direction Commission qualité Commission Patrimoine Centre de recherche de l'institution (CReHEH) Groupes de projets	En cours de réalisation (2011-2014)	<ul style="list-style-type: none"> - Offres de services pointus et diversifiés à la collectivité - Maintien et saisie d'opportunités de partenariats de proximité
	4	4	4	1	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place régulière d'enquêtes de satisfaction relatives aux services interne à la collectivité - Mise en place de projets de partage des ressources - Mise à disposition de locaux 		Selon les besoins des audits internes, à la demande de l'Institution et des services concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des services internes à la collectivité - Adaptation des services aux attentes et aux besoins de la collectivité

	3	2	3	3	<ul style="list-style-type: none"> - Recherches collaboratives de type « recherche-action-formation » - Collaborations en terme d'organisation de colloques internationaux (Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education) 		En cours de planification (2011-2014)	-Augmentation de l'offre de collaborations, de formations continues voire initiales
--	---	---	---	---	--	--	---------------------------------------	--

LIGNES D'ACTION	Critères de priorisation				DESCRIPTION DES ACTIONS	RESPONSABLE(S)	ECHEANCES	RESULTATS ATTENDUS
	IMPP 3	FMOA 2	PMO 3	AA 3				
6. Renforcer les mobilités étudiante et enseignante					<ul style="list-style-type: none"> - Multiplication des accords bilatéraux Octroi d'aides financières complémentaires - Information systématique aux étudiants et aux enseignants - Formation aux enjeux de la pédagogie de l'interculturalité dans des contextes européens - Collaboration accrue entre la CRIEHEH et la communauté enseignante 	<ul style="list-style-type: none"> Directeur-Président Collège de direction Coordinateur institutionnel des programmes européens Personnes ressources liées à la CRIEHEH Conseil social Commission stage à l'étranger de Tournai Coordinateurs pédagogiques et équipes pédagogiques 	En développement continu (2010-2014)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des mobilités étudiante et enseignante - Harmoniser les modalités de gestion pédagogique des stages à l'étranger - Articuler les 8 compétences-clés¹¹ recommandées par le Conseil et le Parlement européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie dans le programme d'études

¹¹ Communication dans la langue maternelle ; Communication en langues étrangères ; Compétences mathématiques et compétences de base en sciences et technologie ; Compétences numériques ; Apprendre à apprendre ; Compétences sociales et civiques ; Esprit d'initiative et d'entreprise ; Sensibilité et expression culturelle

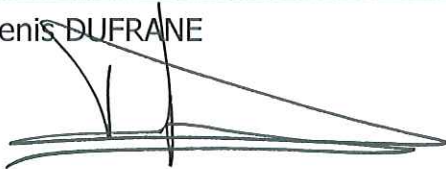
	3	2	3	3	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborations, partenariats au sein du Pôle hainuyer - Développement de l'offre de la formation en et hors Communauté française (organismes transfrontaliers) - Développement de la co-diplômation en Communauté française 		En cours de planification (2011-2014)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'offre de collaborations, de formations initiales et continues
--	---	---	---	---	---	--	---------------------------------------	--



HAUTE ECOLE de la Communauté française en HAINAUT


Nom et signature du Directeur-Président

Denis DUFRANE



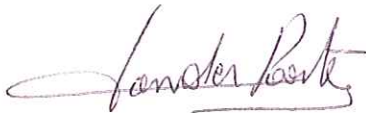
Nom et signature du Directeur de catégorie

Alain DELBECQ



Nom et signature de la coordinatrice de la Commission Qualité

Françoise VANDER POORTEN



Nom et signature de la coordonnatrice de l'auto-évaluation

Nathalie KINIF

